

## DOSSIER DE PRESSE

---

### VERS UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DU PAYS BASQUE



Depuis janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque assume les compétences Eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire, ainsi que les missions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette gestion globale de l'eau s'affiche au travers de la marque Gure Ura.

---

22 MARS 2018

# **SOMMAIRE**

---

**I / L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, C'EST LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE !**

**II / CE QUI A CHANGÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

**III / LES MISSIONS LIÉES À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS**

**IV / GURE URA, L'EAU DU PAYS BASQUE : UNE SIGNATURE COMMUNE**

## **I / L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT C'EST LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE !**

L'eau est très présente sur le territoire, pour autant, cette ressource reste fragile. La forte attractivité du territoire génère des pressions du fait des usages et activités économiques qui en dépendent. Pour mettre en place une gestion de l'eau cohérente qui garantisse la solidarité territoriale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a choisi d'exercer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence Eau et assainissement pour l'ensemble de son territoire, comme le prévoit la loi NOTRe.

La gestion de ces compétences, jusque-là assurées par 114 entités de services d'eau et d'assainissement selon des formes diverses, est désormais mutualisée à l'échelle du Pays Basque. Elle est le fruit d'une large concertation menée en amont.

La compétence eau comprend l'ensemble des missions de service d'eau potable, de la production à la distribution. La compétence assainissement recouvre pour sa part l'assainissement collectif et non collectif, ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Avec cette harmonisation, la Communauté d'Agglomération Pays Basque gèrera un service d'eau potable comprenant environ 198 000 abonnés pour 25 millions de m<sup>3</sup> facturés, et un service d'assainissement comprenant environ 146 000 abonnés pour 17,65 millions de m<sup>3</sup> facturés.

Cette approche globale et intégrée de l'eau doit permettre de fédérer les savoir-faire et de gagner en efficacité. A terme, toutes les communes basques disposeront d'un même niveau d'ingénierie, afin de faire face aux problématiques sanitaires ou environnementales.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque œuvre ainsi à mieux protéger la ressource, à assurer un service de distribution et une qualité de l'eau potable irréprochables, à agir pour la qualité des eaux, douces ou littorales.

Dans un même objectif de maintien de la qualité du service et de la proximité avec la population et les communes, la Communauté Pays Basque assume désormais les missions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

De plus, elle exercera sur l'ensemble du territoire les missions facultatives suivantes : « lutte contre la pollution », mise en place de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux. Aujourd'hui, cette gestion globale de l'eau s'affiche au travers d'une marque Gure Ura.

## **II / CE QUI A CHANGÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

En janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a pris la compétence Eau et assainissement pour l'ensemble de son territoire, comme le prévoit la loi NOTRe. La gestion de ces compétences est désormais mutualisée à l'échelle du Pays Basque. Ces deux compétences s'inscrivent dans le cadre du petit Cycle de l'eau.

L'eau, de la production à la distribution :

La compétence Eau comprend l'ensemble des missions du service d'eau potable (production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution dans les foyers).

L'assainissement : collectif, non collectif et pluvial :

La compétence Assainissement couvre l'assainissement collectif (à savoir le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites), l'assainissement non collectif, ainsi que la gestion des eaux pluviales des aires urbaines.

Lors de sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a hérité de tout ou partie de ces compétences assurées jusque-là par 114 entités de services d'eau et d'assainissement : des Communautés de communes ou d'agglomérations, 22 syndicats ou directement par 89 communes du Pays Basque. Le tout, selon des formes diverses de gestion : en régie directe sur certaines zones, en délégation de service public.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le transfert de compétences a entraîné la dissolution d'une quinzaine de syndicats et le maintien de deux autres jusqu'en 2020. Les personnels ont été intégrés à la Communauté Pays Basque, laquelle a également repris l'ensemble des modes de gestion précédents.

Avec cette harmonisation, la Communauté d'Agglomération gèrera un service d'eau potable comprenant environ 198 000 abonnés pour 25 millions de m<sup>3</sup> facturés, et un service d'assainissement comprenant environ 146 000 abonnés pour 17,65 millions de m<sup>3</sup> facturés.

## 1. UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ACCRU

Pour mener à bien cette démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, représentée par les vice-présidents Alain Iriart, chargé de l'assainissement, et Eric Narbais-Jaureguy, chargé de l'eau potable, a engagé un dispositif conséquent de concertation. La Conférence territoriale de l'Eau, forte de l'ensemble des autorités organisatrices de l'eau, a réuni par trois fois plus de 80 participants. Une commission Cycles de l'eau, des rencontres individuelles ou collectives, la mobilisation des élus du conseil exécutif ont complété ce dispositif.

## 2. LES ENJEUX

- Le partage et la protection de la ressource :

Les ressources sont souterraines (nappes phréatiques) et superficielles (cours d'eau). Aujourd'hui, la Communauté Pays Basque, forte de ses compétences, doit mettre en place ou renforcer la protection de ses ressources, s'assurer de les utiliser de manière rationnelle. Elle doit aussi s'assurer d'une gestion économe de ses ressources en eau.

De même, elle doit pouvoir distribuer une eau de qualité, quelle que soit sa provenance.

- La gestion globale et intégrée de l'ensemble des compétences du cycle de l'eau :

L'intérêt de cette révolution dans la gestion de l'eau réside dans cette approche globale et intégrée avec pour ambition d'en concilier tous les usages.

La Communauté Pays Basque devra, dans les années à venir, agir pour la qualité des eaux, qu'elles soient douces ou littorales, et ce, dans le cadre d'un service public performant.

- Le maintien de la proximité à l'utilisateur et de la qualité de service :

Cet exercice conjoint des compétences permet de mutualiser les savoir-faire et de mieux organiser les services de l'eau et de l'assainissement pour un gain d'efficacité.

L'ingénierie de qualité dont disposent un certain nombre de structures sera mise à profit pour la construction des services de demain et bénéficiera à l'ensemble du Pays Basque, notamment aux communes disposant de moyens réduits. Elles pourront mieux faire face aux problématiques sanitaires ou environnementales croissantes.

- Une vision patrimoniale des réseaux à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque

Du fait de la vétusté de certains réseaux, en plusieurs points de son territoire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera confrontée à des investissements considérables pour assurer leur renouvellement. Et ce, afin de les maintenir dans une gamme de durée de vie acceptable. Elle devra avoir une vision patrimoniale de ses réseaux à l'échelle de son territoire.

### **3. LES + :**

#### **VERS UNE HARMONISATION TARIFAIRE**

L'harmonisation tarifaire sera un objectif, signe fort de la solidarité territoriale et respectueux du principe d'égalité des usagers devant le service public. Si pour 2018, les tarifs restent les mêmes qu'en 2017, la prospective financière sera enclenchée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque afin de définir les tarifs de demain. Un travail de longue haleine, à horizon de 5 à 10 ans.

#### **UN SERVICE DE QUALITÉ ET UNE MÊME INGÉNIERIE POUR TOUS**

Plusieurs structures du territoire disposent d'une ingénierie de qualité mais aussi de services exploités en régie performants. Avec leur technicité et leurs expériences dans le domaine de l'eau, elles constitueront des relais essentiels pour construire les services de demain et bénéficieront à l'ensemble des communes du Pays Basque, notamment à celles qui disposent de moyens réduits. Ces dernières pourront mieux faire face aux problématiques sanitaires ou environnementales croissantes.

### **III / LES MISSIONS LIÉES À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, du fait des lois Maptam de 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a récupéré la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce que l'on appelle le Grand Cycle de l'eau.

Ses missions sont les suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées, riveraines.

Ses points forts : clarification de la compétence et gestion de l'eau à des échelles hydrographiques cohérentes (logique de bassins versants).

La Communauté Pays Basque exercera cette compétence directement sur les bassins versants internes au territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (à savoir les Côtiers basques, la Nive, la Bidouze et la Joyeuse) et transfèrera la totalité de cette compétence aux structures existantes sur les bassins versants à savoir l'Adour Aval, le Saison et les Gaves.

Elle exercera les compétences facultatives suivantes sur l'ensemble de son territoire :

- lutte contre la pollution : prévention et identification des pollutions d'origine domestique, agricole ou encore industrielle,
- exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques estuariens et littoraux (dont la qualité des eaux de baignade)
- animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le savez-vous ?

Une intense concertation a également été engagée. Les personnels des syndicats de rivière dissous du fait de la prise de compétence ont tous été intégrés au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

## CHIFFRES CLÉS

**170**, c'est le nombre d'agents qui oeuvrent à ces missions de l'eau

**90**, c'est le nombre d'agents qui ont été intégrés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque

## VI GURE URA, L'EAU DU PAYS BASQUE : UNE SIGNATURE COMMUNE

Afin de porter l'image et incarner la qualité de ce service à l'échelle du Pays Basque et au plus près des usagers, la Communauté Pays Basque s'est dotée d'une marque unique et bilingue.

Gure Ura (Notre eau),  
l'eau du Pays Basque



Le nom de la marque en basque donne de la force à l'identité territoriale. Le pronom possessif « notre » accentue la volonté d'appartenance. Cette marque unique et partagée pour la compétence eau et assainissement permet de porter les enjeux de cette politique publique à l'échelle du territoire :

- Le partage et la protection de la ressource,
- un service équitable et une qualité de l'eau pour tous,
- Une gestion globale et intégrée de l'ensemble des compétences du cycle de l'eau,
- Le maintien de la proximité à l'utilisateur et de la qualité de service,
- Une vision patrimoniale des réseaux à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque,
- Un service public de qualité, dans la continuité et en lien avec toutes les communes du Pays Basque.

La marque « Gure Ura, l'eau du Pays Basque », remplacera progressivement les marques existantes. Elle apportera de la lisibilité :

- aux actions engagées sur un territoire élargi
- à la politique d'investissement pour l'amélioration continue de la qualité de la ressource et de l'environnement,
- à l'ambition de la Communauté Pays Basque pour œuvrer au partage et à la préservation de la ressource

### Contact presse :

Direction de la communication de la Communauté  
d'Agglomération Pays Basque /  
Euskal Hirigune Elkargoko komunikazio zuzendaritza  
05 59 44 74 58